

LES DROITS POLITIQUES DES CITOYENS ROMAINS



Légionnaire romain sous l'Empire

Pline le jeune recommande Alicianus

Quant à Alicianus, il montre beaucoup de force, d'activité, mais dans la plus grande modestie.

Il a parcouru très honorablement les degrés de la questure, du tribunat, de la préture et vous a déjà ainsi épargné les embarras de soutenir ses candidatures. Il a une figure noble que colore un sang riche et un teint vif ; sa beauté est dans l'ensemble celle qui convient à un homme libre et sa dignité est vraiment sénatoriale. Ce sont choses que je ne juge pas du tout à dédaigner, car cela doit être offert comme une récompense à la chasteté des jeunes filles. Je ne sais si je dois ajouter que son père a une ample fortune. En effet, quand je me représente ce que vous êtes, vous pour qui je cherche ce gendre, je pense qu'il vaut mieux ne pas parler de fortune ; Mais quand je considère les mœurs publiques et même les lois de l'Etat, qui font passer en tout premier la considération du cens des citoyens, il me semble qu'il ne faut pas négliger cela non plus.

Pline le Jeune, *Lettres*, I, 14

Saint Paul échappe au fouet

On allait étendre Paul pour le fouetter quand il dit au centurion de service : "Un citoyen romain, qui n'a même pas été jugé, avez-vous le droit de lui appliquer le fouet ? " A ces mots, le centurion alla mettre le tribun au courant : "Qu'allais-tu faire ! L'homme est citoyen romain ! " Le tribun revint donc demander à Paul : "Dis-moi, tu es vraiment citoyen romain ? - Oui, dit Paul."

Saint Paul, *Actes des apôtres*, 22, 25-27



Prêtres romains se préparant à pratiquer le sacrifice d'un porc, d'un mouton et d'un taureau (suovétaurile), marbre, vers 48 après J-C. Louvre.